

L'INFO PAYSANNE

 **Le journal d'informations de la Confédération paysanne de l'Aveyron**
N° 220 - PRINTEMPS-ÉTÉ 2025



DANS CE NUMÉRO

DOSSIER SPÉCIAL ROQUEFORT

2 : - Comprendre pour mieux construire

3 : - Roquefort, des racines pour des ailes !

4 : - « Mes enfants aimeraient reprendre la ferme, mais... »

- Société impose son roquefort douceur avec brutalité

5 : - Le rendez-vous manqué de l'AOP durable

6 : - 10 propositions pour les 10 années à venir :

1 : Ouvrir les caves à de nouveaux acteurs

2 : Réveiller l'ODG, la Confédération Générale de Roquefort

3 : Inscrire l'organisation de Roquefort dans le projet de filière nationale

4 : Ré-ouvrir le cahier des charges

5 : Mieux partager la valeur → Redistribution du capital

6 : Installer/transmettre les fermes.

7 : Valoriser nos métiers

8 : Accompagner les éleveurs dans la reconquête de leur fierté de traire pour Roquefort

9 : S'impliquer plus fortement dans le projet de la race Lacaune

10 : Engager l'AOP dans une démarche de santé globale

8 : - Hors Roquefort, le monde de la brebis bouge encore - Lourd verdict pour les trois paysans de la Conf'

9 : - La Conf sert le café à la Foire de Baraqueville - Soutien à Aurélien et Carole : la lutte paie ! - Une préfète chasse l'Autre

10 & 11 : LES PAGES DE L'ADDEAR - Elle va devenir quoi ma ferme ?

- Appels à candidatures

12 : - Adhérer à la Conf'

ÉDITO

ROQUEFORT : 100 ANS ET TOUTES SES DENTS ?

Nous voilà arrivés au centenaire du « roi des fromages », le roquefort. Que dire de ces 100 ans passés ? Une belle histoire s'est créée en 1925 grâce à l'intelligence collective de femmes et d'hommes attachés à leur territoire et leur savoir-faire. La première AOC de l'histoire voit le jour, devenue ensuite AOP. Durant un siècle, tout un territoire s'est développé autour de la reine des brebis, la brebis lacaune, pour valoriser son lait par la fabrication du Roquefort. Forte d'un grand nombre de fermes, la Confédération Générale de Roquefort fut créée pour défendre les valeurs et les modes de fabrication du Roquefort en regroupant tous les éleveurs ainsi que tous les fabricants.

Jusque dans les années 2010, le roquefort représentait un fort maillage territorial économique avec plus de 2000 fermes. Mais, l'appartenance à cette AOP devient de moins en moins forte dans les fermes. Dans le même temps, de nouveaux acteurs de transformation du lait viennent s'implanter sur le territoire "Roquefort" avec une valorisation tarifaire plus attractive. Et voilà que depuis une décennie, nous assistons à la fuite du lait vers ces nouveaux marchés. Chaque année, ce sont des fermes par dizaines qui quittent l'AOP Roquefort. Tout cela pour, aujourd'hui, n'être qu'un peu plus de 1300 fermes "Roquefort".

Il est temps d'ouvrir les yeux !

Ces 100 ans doivent être l'occasion de redorer l'image du Roquefort auprès des consommateurs et des

paysans. Ne serait-il pas temps que les industriels prennent conscience de l'enjeu qui les attend ? Avec quel lait veulent-ils travailler demain ? Qui sera en capacité de leur fournir « l'or blanc » que nous, éleveurs et éleveuses, sommes si fiers de produire ? Ce lait dont nous seuls avons le savoir-faire et les capacités de production avec un standard de qualité élevée permettant de travailler en lait cru, chose primordiale et fondamentale ! Il est temps que la passion et l'amour pour notre production nous permettent de vivre et qu'elles donnent envie aux nouvelles générations de nous rejoindre !

Ces 100 ans sont un grand tournant, car il est temps d'ouvrir les yeux ! Éleveurs, unissons-nous pour défendre notre produit, ne nous laissons pas diviser par nos industriels ! Ce sont les femmes et les hommes que nous sommes qui créent la valeur et l'attractivité autour du roquefort ! Battons-nous ensemble pour une juste rémunération dans nos fermes.

Les fautifs de cette fuite des producteurs sont les agro-industriels qui n'ont cessé de regarder leurs profits sans se préoccuper du terrain.

Que faudra-t-il faire pour que le roquefort reste le roi des fromages et redevienne le roi des ventes ?

À la Conf' Aveyron, nous ne sommes pas pessimistes. À travers ce journal, vous allez découvrir nos propositions pour un avenir FORT pour le ROQUEFORT !

Hugo Capoulade

COMPRENDRE POUR MIEUX CONSTRUIRE

J'ai passé 20 ans dans la filière Roquefort. Pendant 10 ans, j'y ai représenté la Confédération paysanne, d'abord avec Alain Soulié puis avec Nino Fillos. J'en suis sorti juste avant l'aboutissement de la réforme, pour des raisons de changement de ferme et de laiterie. Toujours très attaché au produit comme au collectif, je vous livre un retour sur ma lecture de l'histoire, à l'occasion des 100 ans de l'AOC.

Avant 1925, les affineurs de Roquefort, devenus fabricants, ont mis 80 ans pour entrer dans l'ère industrielle, avec des bases solides. Ils décident entre autres que le Roquefort doit garder les caves naturelles de Roquefort comme passage obligatoire de l'affinage, et qu'il doit être fabriqué exclusivement avec du lait de brebis. Autant de garanties de la différence et de la spécificité du produit. Par ailleurs, ils érigent en valeur la recherche d'amélioration constante de la qualité, intégrée dans le processus d'industrialisation, comme vecteur de la conquête des marchés.

En 1925, l'idée lumineuse est de faire inscrire ces impondérables dans une loi qui protégera le territoire et ses acteurs. Le concept même d'Appellation d'Origine Contrôlée est inventé ici.

En 1930, la Confédération Générale des producteurs et des industriels de Roquefort est créée. C'est l'interprofession du Roquefort, qui vise à structurer la filière, collectivement et à parité entre producteurs et fabricants.

Tout se réglait à la CGR

Les 55 années qui suivent sont à l'image de ces deux événements. Tout se règle à la Confédération de Roquefort (CGR). Lorsqu'on a un problème, un besoin, on trouve et, au besoin, on invente la solution. École des bergers, investissement collectif dans la sélection de la brebis Lacaune (race dédiée au Roquefort), organisation du conseil technique, défense de l'appellation contre les copies... Jusqu'à la création d'une formule de répartition de la valeur générée entre producteurs et fabricants, qui permet de fixer un prix du lait en fonction du prix de vente constaté sur le marché de référence, Rungis.

Ce temps long est écrasé par le temps qui passe. Tout n'était pas rose et sans crise, mais les choses se réglaient collectivement, avec à la clé une réussite agricole, industrielle et commerciale indéniable. 60 années de développement au service du territoire.

1985. Après 20 ans de croissance folle, bien absorbée par un marché du Roquefort en fort développement, la filière fait face à sa première crise d'excédents de l'ère moderne. La sélection et l'alimentation des brebis, les techniques agronomiques et de conservation des fourrages ont ensemble réussi à rendre la production de lait supérieure aux besoins. La CGR (Confédération Générale de Roquefort) avait vu venir le coup, créant une unité de Féta au Massegros, au service de tous les acteurs, destinée à absorber les surplus. Malgré cette initiative (et quelques autres), les volumes de lait augmentaient toujours. Une mesure s'imposa donc, la limitation de la production, en 1987, basée sur les productions des années antérieures. Chaque ferme se voit ainsi attribuer un volume de référence de lait Roquefort, et un volume de diversification, moins bien payé. Tout ce qui est produit au-delà sera payé au prix de la poudre de lait. De nombreux paysans sont dès lors mécontents de ce traitement, qui étouffe durablement les plus petits ! Pire, la production va continuer à croître, sur des volumes mal payés.

Pendant 28 ans, jusqu'en 2015, et malgré les demandes pressantes de la Confédération paysanne, cette situation d'inégalité va perdurer. Pas un seul litre de lait référencé « Roquefort » ne sera distribué prioritairement aux plus petits producteurs, encourageant de fait une course au volume par agrandissement, reprise ou surproduction à vil prix. Aucun rééquilibrage n'ayant eu lieu, certains éleveurs se sont tournés vers des transformateurs hors Roquefort, en demande de lait pour des fromages de types divers (Pérail, tome...) et pour de l'ultra frais (yaourts...). Les autres, celles et ceux qui sont restés dans la filière, ont rongé leur frein.

Mascarade de négociation

En une génération, le collectif s'est sclérosé. Du côté des producteurs, les tenants du pouvoir ont entretenu des rentes de situation au détriment d'un développement harmonieux des fermes. Du côté des fabricants, c'était rente de situation pour tout le monde. La production se développait, le Roquefort se vendait comme il pouvait, six fabricants sur sept se satisfaisaient de leur sort, suivant un pacte de non-agression, sauf à la marge. Et le septième, Société, devenu propriété de Lactalis, absorbait les excédents de tous (sauf à la marge...). Le

moteur responsable de ce ronronnement était le paiement *a posteriori* du lait. Les fabricants collectaient, transformaient ce qu'ils pouvaient vendre en Roquefort et Société faisait de la diversification à bas prix avec le reste du lait. À la fin de la campagne, les producteurs étaient payés en fonction des utilisations du lait après une mascarade de négociation.

Au cours de cette période, il ne s'est rien passé pour générer de la valeur, laissant même penser que du lait de brebis pouvait ne plus rien valoir. Aucune réflexion ne fut menée pour améliorer la qualité du fromage, pour accueillir de nouveaux fabricants ou des fermiers. Seul le volet production du lait du cahier des charges a évolué dans le sens du lien au terroir. Le collectif s'est usé. Dans les années 2010, les quelques initiatives pour retrouver des volumes Roquefort, de la valeur sur la diversification, pour rééquilibrer les droits à produire, furent poussives.

Cette période de presque trente ans a usé le collectif. Certes la réforme libérale exigée par l'UE n'était pas ce que nous souhaitions pour le Roquefort et toute sa communauté. Elle nous a fait passer d'un projet de filière à des projets d'entreprise. En ne mettant pas en place un projet de régulation de l'offre, qui aurait permis de continuer à gérer collectivement les volumes (l'UE le permettait avant cette réforme...), l'espace interprofessionnel fut vidé de son sens. Certes on a jeté le bébé avec l'eau du bain : volumes de Roquefort en berne, projet collectif en panne, la CGR toucha le fond. Et les 10 années qui ont suivi, de 2015 à 2025, furent celles du repli sur soi. Mais on constate qu'une part de la responsabilité revient à l'immobilisme d'une génération, le reste étant bien conforme à notre époque.

Le Roquefort n'a pas cent ans, il a des millénaires

Bilan de 100 ans d'histoire ? La période a démarré par l'inscription dans le marbre des pratiques qui nous protègent. Pendant les 60 années qui suivent, on s'est adapté en tout, de la technique à la construction du partage de la richesse, en passant par la défense et la promotion. Et ça a marché !

La machine a commencé à avoir des ratées lorsque, face à de nouveaux problèmes comme la surproduction, nous n'avons plus cherché à nous adapter mais à seulement à sauver les meubles. Ne protégeant pas les plus vulnérables, le collectif Roquefort a alors perdu son

ROQUEFORT, DES RACINES POUR DES AILES !

leadership naturel, devenant un club de rentiers.

C'est dès lors à l'extérieur de la Confédération Générale de Roquefort que l'on observe la dynamique du lait de brebis. Et depuis la réforme, c'est une totale perte de cap qui s'est opérée. Une valse des nombrils dont on commence à mesurer les méfaits :

- Promesses non tenues de la part des fabricants : « *je ne distribue pas des volumes et du prix indéfiniment* » ;

- Rêves devenus cauchemars pour les éleveurs : « *je m'agrandis pour être plus riche, plus heureux et je me retrouve... seul et endetté* » ;

Pour autant, le territoire, les femmes et les hommes, le produit et ses racines sont toujours là. En recentrant la Confédération de Roquefort sur le fromage et son ODG (Organisme de Défense et de Gestion), d'immenses chantiers sont à ouvrir avec sincérité, pour que l'intelligence collective qui a fait la force de ce territoire reprenne toute sa place. Parce que le Roquefort n'a pas cent ans, il a des millénaires d'existence et il est toujours là. Et l'espoir avec lui !

Laurent Reversat

Le Roquefort, 100 ans d'appellation d'origine, une histoire unique, un territoire, un mode de production identitaire : la brebis, les grands espaces, les caves.

Ce fromage a tout pour lui. Seulement voilà, cela fait bientôt vingt ans que les ventes baissent et que le Roquefort connaît un déclin en termes de place et même de rôle sur le plateau de fromage. La filière semble en état de sidération. À ce jour, elle est sans solution.

Nous relevons parmi les solutions investies ces dernières années : « les innovations *marketing* ». Mais dans un marché toujours plus brutal, libéral et concurrentiel, quelles nouvelles promesses de consommation, ces innovations peuvent espérer faire la différence et sauver la mise ? Le combat est perdu d'avance. Tout au plus, les ersatz, les déclinaisons ou copies maintiennent les volumes de certains opérateurs fabricants. Le corollaire de ces initiatives : affaiblir l'AOP plutôt que la servir.

Autre piste tentée : « la **culinarité du produit** ».

Mais, comme disait mon beau-père, plein de bon sens : « *Une fois le Roquefort intégré dans la sauce, il n'y a qu'un pas pour le remplacer par du bleu* » ! Ceux qui aiment le Roquefort ne l'aiment jamais autant que sur du pain. Demandez à un chef réputé de vous préparer une recette au Roquefort,

parions qu'il vantera l'ingrédient et nourrira sa notoriété. Mais, qui aujourd'hui, en cuisine, surtout parmi les jeunes, dans des budgets contraints, mettra du fromage à plus de 20 € le kilo dans ses pâtes. Celui qui l'aime et qui a les moyens de l'acheter le préférera toujours sur son plateau de fromage ! C'est là qu'il se révèle vraiment, qu'il peut continuer à incarner la gastronomie française et surtout à faire du volume.

Alors, une voie de sincérité, loin du marketing et des effets d'image, se dessine. Une voie où le fromage se concentre et s'engage sur ce qu'il est : un fromage, pas un ingrédient. Un produit de caractère, pas une proposition consensuelle.

Quelques clés ! Le Roquefort a été l'emblème de la lutte contre la malbouffe en 1999. + 4 % sur les ventes l'année suivante. Dernièrement, il endosse légitimement le costume quand il dénonce le nutri-score. Quand il parle avec conviction, le Roquefort semble rencontrer son public. Où est le nouveau rendez-vous sincère du Roquefort avec ses consommateurs ? Produit local, ancré... sa meilleure innovation du moment serait d'oser aller encore plus loin dans ce qu'il est et de l'assumer. Durable par essence grâce à l'AOP, on attend de lui qu'il s'engage vraiment et soit ambitieux sur les plans social, environnemental, humain.

AGRICULTEURS



AIDER LA NOUVELLE GÉNÉRATION À PLANTER LES BASES DE L'AGRICULTURE

DE DEMAIN

NOTRE TERRITOIRE VOTRE AVENIR



03/2024 - Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord-Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé au 219 avenue François Verdier - 81000 ALBI - 444-953 830 RCS ALBI - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 259. Crédit photo : Getty Images.

SPECIAL ROQUEFORT : 100 ANS D'HISTOIRE

TÉMOIGNAGE D'ÉLEVEUR DE BREBIS POUR ROQUEFORT

« MES ENFANTS AIMERAIENT REPRENDRE LA FERME, MAIS... »

Je suis originaire de Camarès. Mes parents y travaient pour Roquefort, et mes grands-parents avant eux. Dans les années 70, mes parents avaient 80 brebis qu'ils traient à la main. En 1986, ils ont eu leur première machine à traire, c'était une révolution !

En 1993, avec ma compagne Michèle, nous nous sommes installés sur la commune de Saint-Rome de Cernon. Très vite je me suis investi au tout nouveau Syndicat des producteurs de lait de brebis (SPLB) pour la défense du prix du lait et de la maîtrise de la production. Car depuis 1973, avec le recours à l'ensilage ou à l'insémination artificielle, la surproduction avait débuté.

Alors, dans les années 80, des quotas ont été mis en place pour limiter la production par ferme. Mais au début des années 2000, le président de la Confédération générale de Roquefort avait imposé aux éleveurs de traire au moins 200 jours par an, quand certains se contentaient de moins. Le SPLB s'y est opposé mais en vain. Car au SPLB, nous étions toujours écoutés mais rarement entendus...

Puis est arrivé en 2007 un « faux Roquefort », le bleu de brebis « Lou Pérac », avec du lait pasteurisé et un packaging trompeur.

Ensuite, on a commencé à nous dire qu'il fallait faire du lait toute l'année ! Je m'y suis toujours refusé. Les brebis Lacaune ont leur rythme, et ce n'est pas pour rien

que la traite se fait traditionnellement du 15 novembre au 28 juillet. Après, les brebis sont en vacances ! Dans le cas contraire, on se retrouve avec des agnelages en plein été, avec des 40° à l'ombre ! Les brebis ne se lèvent même plus pour lécher leur agneau ! Donc sur notre ferme, nous avons conservé le rythme traditionnel. Ce rythme qui va bien aussi aux paysans, car lorsque les brebis ne produisent pas de lait c'est la période où les travaux agricoles sont à faire.

1700 poules c'est 18 000 € d'EBE de plus que 400 brebis !

En 2015, est arrivé la réforme de roquefort. Que je ne reconnais pas et ne reconnaitrai jamais ! Avant cette réforme, tous les éleveurs étaient payés au même prix pour leur litre de lait. Avec cette réforme, voulue par les agriculteurs les plus productivistes et les plus libéraux, Roquefort est devenu un champ de foire ! Chaque fabricant fait son prix. Chaque éleveur négocie pour lui-même ou via une organisation de producteurs. Evidemment, cette réforme a eu pour conséquence de monter les éleveurs les uns contre les autres !

Résultat, 10 ans plus tard, Roquefort a perdu 450 points de collecte à cause d'agrandissement ou de fermes qui n'existent tout simplement plus. Il y a donc aujourd'hui moins d'agriculteurs pour autant de lait payé moins cher.

Si le prix du lait était ce qu'il doit être, le renouvellement des générations ne poserait pas tant de problème.

Aujourd'hui, j'ai 59 ans et Michelle 57 ans. Mes enfants Lola, 25 ans et Luis, 22 ans, aimeraient reprendre la ferme, traire des brebis comme leurs parents, leurs grands-parents, leurs arrière-grands-parents. Mais pas à n'importe quel prix du lait ! Sur la ferme nous avons aussi un atelier poule pondeuse. Et avec 1700 poules, on dégage 18000€ d'excédent brut d'exploitation de plus qu'avec près de 400 brebis ! Alors dans ces conditions, mes enfants hésitent à s'installer en brebis lait roquefort. Ils iront peut-être voir ailleurs...

La solution réside peut-être dans le roquefort fermier. Avant la réforme, je n'y songeais pas, car le lait était bien payé. Mais face à la dérégulation, je me dis que transformer une partie du lait à la ferme est une solution. D'autant qu'à ce jour, roquefort est la seule AOP de France à ne pas avoir de fromage fermier. Alors, depuis 2022, je représente la Confédération paysanne à la CGR notamment pour y porter ce combat. On me dit qu'avec les 100 ans de l'AOP, l'heure n'est pas au Roquefort fermier... Mais comptez sur moi pour en reparler en 2026 ! Et d'ici là, on se battra, dans le cadre de la Loi Egalim, pour obtenir un prix rémunérateur basé sur les coûts de production.

Christian Cros

SOCIÉTÉ IMPOSE SON ROQUEFORT DOUCEUR AVEC BRUTALITÉ

Le 1^{er} Avril, l'entreprise Société lançait à la vente dans les grandes surfaces un « nouveau Roquefort » : le roquefort société douceur. Un produit présenté comme moins fort en goût et moins riche en sel pour attirer les plus jeunes à la consommation du roquefort.

Est-ce une bonne idée ? Va-t-il vraiment reconquérir les nouvelles générations ?

Toutes ces questions sont à porter à la CGR, seule organisation en capacité de décider si oui ou non ce roquefort a le droit d'être nommé de la sorte !

Or, aujourd'hui c'est bien l'entreprise Société qui s'autorise cette



dénomination du roquefort sans en avertir l'ODG et donc la CGR.

Jusqu'aujourd'hui le cahier des charges n'autorise pas le roquefort à être requalifié. Cela est donc un des chantiers à entreprendre dans la réouverture du cahier des charges pour que tout le monde soit sur le même pied d'égalité et pas seulement le groupe Lactalis qui s'octroie des passes droites et s'autorise à vendre un nouveau type de roquefort sans consulter la CGR. Organisation dans laquelle tout ce qui touche de près ou de loin au Roquefort devrait être débattu.

Hugo Capoulade

LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ DE L'AOP DURABLE

Face à la multiplication des attentes autour des AOP laitières, le Conseil national des appellations d'origine laitières (CNAOL) a construit une approche globale visant à faire évoluer les AOP vers plus de durabilité. Un cadre commun a ainsi été construit avec 65 engagements portant sur des critères de durabilité économiques, sociaux et environnementaux. Cette démarche est volontaire et chaque ODG (Organisme de Défense et de Gestion) doit choisir un minimum de 18 engagements sur les 65, qu'elle devra mettre en œuvre et éventuellement formaliser dans les cahiers des charges, en respectant l'échéance de 2030.

Qu'en est-il au sein de la filière Roquefort ? En 2022, la Confédération Générale de Roquefort (CGR) a entamé un travail afin d'identifier les critères sur lesquels la filière était déjà en conformité et ceux sur lesquels elle devait s'améliorer. Puis, une enquête a été menée auprès d'une centaine de fermes de l'AOP Roquefort afin de consolider les données sur la durabilité. Depuis ? Plus rien. À l'aube du centenaire, cette démarche n'a pour le moment abouti à aucune action concrète.

La CGR serait-elle en panne de propositions pour assurer la pérennité de la filière ? Si c'est le cas, voici quelques idées de sujets sur lesquels il serait bon de se pencher afin de garder des paysans nombreux et heureux dans nos campagnes.

La durabilité au sein de l'AOP, qu'est-ce que cela signifie très simplement ? C'est pouvoir se dire que dans 100 ans, il y aura encore du Roquefort, fabriqué dans des conditions acceptables pour notre planète et pour les femmes et les hommes qui le produisent.

Pour le centenaire de l'AOP Roquefort, de nombreuses communications fleurissent, vantant l'authenticité et la qualité d'un fromage d'exception. Derrière cette communication, la promesse est-elle tenue ?

La qualité du produit commence tout d'abord par les conditions d'élevage. Cependant, ces conditions peuvent énormément varier d'un élevage à l'autre et cela est permis par un cahier des charges aux notions souvent floues.

Concernant le pâturage, le cahier des

charges précise que nous devons sortir les brebis « *dès que le temps le permet* ». Ainsi, un éleveur peu scrupuleux peut choisir de ne pas sortir ses brebis et justifier son choix, même lors d'un contrôle, par « *trop de vent* », « *trop humide* », « *trop chaud* », etc.

De la même manière, le cahier des charges requiert une surface de 1,5 m² de bâtiment par brebis avec agneau là où il devrait être écrit « *aire paillée* ». En effet, certains paysans ont des espaces non utilisés par les animaux, (par exemple des couloirs centraux réservés au passage du tracteur) qui sont pourtant pris en compte dans le calcul lors d'un contrôle. C'est comme ça que certains élevages de brebis Lacaune se retrouvent avec moins d'1 m² par bête. Des brebis tassées et qui ne sortent pas : c'est aussi une réalité de certaines fermes faisant partie de l'AOP Roquefort.

Toujours du côté du bien-être animal, le cahier des charges de l'AOP Roquefort permet l'utilisation d'hormones pour synchroniser les chaleurs chez les femelles. On connaît les nombreux méfaits des hormones naturelles ou de synthèse. Cette pratique est-elle durable et conforme à ce qu'on attend d'une AOP ? D'un point de vue social, on constate une érosion continue et dramatique du nombre de fermes en ovin lait sur notre territoire. Le mythe de la croissance pousse les éleveurs à vouloir toujours produire plus. La PAC en est également responsable puisque les aides, non plafonnées, sont distribuées en fonction des surfaces.

Des fermes à taille humaine

Même si la CGR n'est pas responsable de ce phénomène, elle aurait un rôle certain à jouer dans le maintien des fermes existantes, notamment en limitant leur agrandissement. Peu importe le critère sur lequel on se base : quantité de fourrage produite, surface de chaque ferme, nombre de brebis, etc., le cahier des charges pourrait fixer un plafond dans la production laitière, comme c'est le cas dans l'AOP Laguiole, en inscrivant un volume ou un nombre de brebis maximum, par ferme ou par associé.

Agrandissement, réduction du pâturage,

hormones, mais aussi automatisation de l'alimentation, chaîne de récolte et de conservation des fourrages, pesticides ; sont autant de marqueurs de l'intensification de l'élevage Roquefort qui nous mettent en alerte et doivent donc être questionnés par l'AOP. Des fermes à taille humaine, c'est ce que nous défendons depuis toujours à la Confédération paysanne et c'est ce qu'une ODG lucide devrait aussi défendre pour assurer leur transmissibilité. Sur le sujet de la transmission des fermes, un énorme chantier est à ouvrir. Pour s'assurer d'avoir toujours des producteurs demain, la CGR devrait regarder en face le défi du renouvellement des générations. Une proposition serait d'avoir une véritable politique de maîtrise du foncier. La caisse des producteurs pourrait par exemple être utilisée pour aider les porteurs de projet à acquérir le foncier nécessaire à leur installation ou à la consolidation de leur activité.

L'ODG pourrait également mettre en place des garde-fous à destination des industriels, afin de faire en sorte que le prix du lait AOP ne soit jamais payé en dessous de nos coûts de production. Cela contribuerait également à éviter que certains agriculteurs compensent la baisse du prix par une augmentation des volumes.

D'un point de vue environnemental, dans un contexte de changement climatique et de perte de biodiversité, si la CGR veut que les fermes survivent et s'adaptent, de nombreux sujets mériteraient d'être étudiés sérieusement, parmi lesquels : la sélection de la brebis Lacaune, l'alimentation des animaux, la résistance des brebis au parasitisme ou aux virus, la mono-traite, la plantation d'arbres et de haies, etc.

Alors que la dernière modification du cahier des charges remonte à environ 25 ans, il paraît aujourd'hui indispensable de l'ouvrir à nouveau et de le modifier afin de l'adapter au contexte actuel. Il nous faudra être vigilants lors de ce chantier afin d'éviter que certains fondements de notre AOP (lait cru, autonomie des fermes, etc.) soient attaqués.

Une AOP durable, c'est possible, il ne reste qu'à l'ODG de se saisir réellement de ce sujet ! Il en va de la pérennité de la filière.

Nino Fillos

10 PROPOSITIONS POUR

1 OUVRIR LES CAVES À DE NOUVEAUX ACTEURS

L'AOP ne peut pas être une entente entre acteurs existants. Il faut que de nouveaux travailleurs puissent y entrer. Société possède 90 % des caves mais ne les utilise pas toutes, faisant de l'entrave à l'arrivée de nouveaux protagonistes. Il faut donc libérer les caves captives et inutilisées pour permettre l'installation de nouveaux transformateurs ou pour affiner du Roquefort fermier. Une cave, gérée par la Confédération générale de Roquefort, pourra être dédiée au roquefort fermier. D'autres caves pourraient être dédiées à de nouveaux transformateurs.

Face à l'échec des industriels à relancer la filière, de telles mesures permettraient aux producteurs et productrices de lait de participer à la relance du roi des fromages, d'en faire le « Roquefort des Paysans ».

2 RÉVEILLER L'ODG, LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE

Historiquement, tout le lait du bassin était transformé en Roquefort et ODG (organisme de défense et de gestion).

Aujourd'hui, une part majoritaire du lait produit dans le cadre des blématiques Roquefort/lait cru dans une mer de lait produit sous AOP et le Roquefort n'existe plus comme le centre d'un projet de territoire au sein de la CGR.

La CGR doit se réveiller et se réinventer.

Elle doit développer son service AOP, pour un meilleur accompagnement. L'AOP doit retrouver sa place de roi de la valorisation.

Plus d'audace et d'engagement dans des projets comme AOP durable, l'arrivée de nouveaux acteurs dont les fermiers, l'évolution du cahier des charges, le dialogue et la sélection des brebis (sujets traités dans les autres points).

La question de la démocratie dans la CGR est également centrale. Tout se joue dans une simple chambre d'enregistrement. Il faut restaurer un CA opérationnel et visant à redéfinir les rôles des uns et des autres et permettre une gouvernance

4 RÉ-OUVRIR LE CAHIER DES CHARGES

L'heure est venue de rediscuter du cahier des charges de Roquefort, de ses conditions de productions, de sa recette de ses qualifications possibles ou non. Il faut ouvrir le débat, au sein de la CGR, y décider du vocabulaire utilisable pour qualifier le Roquefort, définir ses évolutions possibles, renforcer son ancrage territorial et l'utilisation du lait cru, dans un cadre d'une commission élargie intégrant notamment des consommateurs dans l'ODG.

7 VALORISER NOS MÉTIERS

Il faut donner envie en identifiant les atouts et limites de nos métiers et lever les freins à l'attractivité ; identifier et promouvoir les modèles les plus légers en investissements et en travail, pour privilégier l'humain plutôt que la machine tout en réduisant la pénibilité pour permettre au paysan d'être autonome, maître des décisions sur sa ferme et de garder le plaisir d'être éleveur, au contact de ses brebis, en travaillant avec la nature, le vivant, avec du sens.

Nous voulons rendre attractif notre profession tout en identifiant ses avantages et ses inconvénients. Nous voulons identifier et promouvoir des installations techniques légères et peu onéreuses à l'investissement. Ces installations doivent apporter gain de temps, réduction de la pénibilité et autonomie au paysan. Les atouts de notre métier tel que le travail avec le vivant, avec la nature pourra alors reprendre tout son sens.

5 MIEUX PARTAGER LA VALEUR → REPARTITION

Longtemps, les organisations de producteurs se sont concentrées sur la production et tendent à comprendre qu'elles ont intérêt à travailler avec le capital par la valeur travail entre fabricants et paysans. Il faut protéger les petites productions.

La répartition du capital est aujourd'hui injuste. Il faut rétablir l'équité entre producteurs et fabricants. Il faut faire en sorte que le producteur soit rémunéré à des conditions d'une négociation juste entre organisation de producteurs et fabricants.

Un plan de régulation de l'offre permettra de distribuer des droits à produire aux producteurs.

Il convient également de ramener le partage du capital produit vers les plus petites fermes qui sont les plus rentables. La course au volume de la ferme qui veulent réduire la voilure que l'accroître.

8 ACCOMPAGNER LES ÉLEVEURS DANS LA RECONQUÊTE DE LEUR FIERTÉ DE TRAIRE POUR ROQUEFORT

Nous élevons des brebis laitières pour que le Roquefort régale l'imaginaire et surtout le palais de gourmets nombreux. Pour cela, les efforts de tous doivent être récompensés et montrés. Il faut passer des contraintes à l'encouragement.

Le bien-être animal est la raison d'être de l'éleveur. Il faut récompenser les éleveurs qui font du lait de qualité, en lien avec la façon dont il travaille ; récompenser ceux qui sont fiers de produire le meilleur lait du monde pour Roquefort et qui le font bien pour qu'ils se sentent « paysans roquefort ».

Les industriels nous prennent pour de simples « points de collecte » et non pour des éleveurs. Il faut relier les éleveurs aux produits, au processus de fabrication.

LES 10 ANNÉES À VENIR

1 GÉNÉRALISER LE ROQUEFORT

Roquefort et traité par la CGR, à la fois interpro de produit

La CGR ne fait plus du Roquefort, diluant de fait les produits transformés en tout autre chose. Dans ces conditions, l'avenir de ses acteurs et de la gastronomie.

Participation des éleveurs et transformateurs. Le lait produit sous

une approche du marché et de la promotion, l'accueil des consommateurs, le partage de la valeur, l'installation/transmission, l'élevage

Le passage au Bureau, faisant du conseil d'administration un organe de décision et décideur, grâce à un accompagnement extérieur pour une gouvernance plus démocratique.

2 DISTRIBUTION DU CAPITAL

Participations tirées dans les pattes. Aujourd'hui elles sont gérées ensemble pour partager équitablement la valeur, dans, ainsi qu'entre paysan-ne-s, afin de

assurer l'équilibre entre producteurs et fabricants, à la hauteur de son travail en créant des emplois pour les producteurs et Industriels.

Choix de passer à transformer aux fabricants et des

passer à l'actif. Ce ne sont pas forcément les conditions de volume est achevée. Il y a davantage de

3 INSCRIRE L'ORGANISATION DE ROQUEFORT DANS LE PROJET DE FILIÈRE NATIONALE,

La création de l'interpro France Brebis Laitière (FBL) pose la question du nouveau périmètre de la CGR.

En chemin vers la reconnaissance en tant qu'interpro nationale, FBL devra s'appuyer sur des structures régionales, les comités régionaux interprofessionnels. C'est l'occasion pour la CGR de se concentrer sur les problématiques pures Roquefort, au bénéfice de l'efficacité et de la lisibilité.

Toute la filière laitière pourra alors se retrouver au sein du comité régional, dans une énergie collective nouvelle. Tout ce qui n'est pas spécifique à l'AOP sera alors mutualisé au lieu d'être porté par la seule CGR (régalien, projets de filière régionaux, interface politique avec la région, projets techniques...).

En clair, nous aurons une structure nationale, des comités régionaux et des ODG par appellation.

Dans cette organisation, le Roquefort, grâce à une CGR réveillée, pourra redevenir le phare de la filière.

6 INSTALLER/TRANSMETTRE LES FERMES.

Nous appelons à mobiliser les collectivités territoriales et l'épargne populaire pour aider à la reprise des fermes, plutôt qu'à leur agrandissement, à travers un projet de gestion et de transmission collectives du foncier, renforçant le maillage territorial.

Mettre également à contribution les industriels pour financer la transmission et l'installation permettra ensuite de communiquer sur le fait qu'acheter du roquefort c'est permettre l'installation de paysan.nes.

Il faut enfin que la CGR se rapproche des paysans en fin de carrière et devienne moteur de la transmission. L'objectif étant d'éviter de voir des fermes « roquefort » disparaître faute de repreneur et de transmission anticipée et permettant ainsi un départ serein à la retraite des paysan-ne-s en fin de carrière.

9 S'IMPLIQUER PLUS FORTEMENT DANS LE PROJET DE LA RACE LACAUNE

La sélection génétique doit rester au service de son territoire et de ses produits. La CGR doit travailler sur les critères de sélections (durée de vie des brebis, résilience, productivité, fromageabilité du lait...) en mettant le roquefort au cœur du processus de sélection. Il faut sélectionner les brebis pour qu'elles fassent du lait propice à être transformé en roquefort !

10 ENGAGER L'AOP DANS UNE DÉMARCHE DE SANTÉ GLOBALE

La garantie sanitaire, les qualités du lait, les progrès environnementaux ou le bien-être animal doivent être abordés comme le prolongement évident de nos métiers, de notre statut paysan, dans un projet de santé globale : du paysans, de ses bêtes, des consommateurs, de la société, de la planète. L'objectif étant d'en faire une production résiliente à même de durer dans le temps face aux changements climatiques.

On élève des brebis, leur lait est transformé pour nourrir les gens. Il faut soigner toutes les étapes de la « chaîne ». Afin d'affirmer « le nutriscore n'est pas pour moi, la filière roquefort doit pouvoir mettre en avant cette chaîne vertueuse : « *Le bon sol fait les bonnes brebis, qui font le bon lait, qui fait la santé du consommateur* ».

HORS ROQUEFORT, LE MONDE DE LA BREBIS BOUGE ENCORE

Il fut un temps où l'organisation collective de Roquefort régnait en maître sur le monde français de la brebis laitière. Et pour cause, première industrie laitière de l'histoire de France, première AOC et première organisation collective, elle avait en son sein des fabricants qui allaient chercher du lait de brebis jusque dans les bassins où cet élevage existait encore (Pays Basque, Béarn et Corse). Elle les a ainsi marqués de son empreinte. Heureusement, ceux-ci ont retrouvé leur indépendance au fil des décennies et du développement de leurs propres produits identitaires et historiques (et lorsque le bassin de Roquefort n'a plus eu besoin de leur lait pour couvrir ses propres besoins).

À la fin des années 1990, il existe donc trois bassins de production et trois interprofessions, une de produit (Roquefort), une régionale (la Corse) et une départementale (les Pyrénées Atlantiques). Ces trois interprofessions, malgré la présence de transformateurs et de syndicats de producteurs communs aux trois bassins, n'entretiennent que très peu de relations. Leur existence engendre une représentation éclatée du tout petit monde de la brebis laitière au plan national, contrairement à toutes les autres filières, qui elles disposent de leur interprofession nationale.

Parallèlement à ces trois structures historiques, se développent des noyaux d'élevage de brebis laitières et de transformation, un peu partout en France et particulièrement dans le rayon de Roquefort. Ceux-là ne sont représentés par aucune interprofession (à l'interpro de

Roquefort, ceux qui ne produisent pas du Roquefort ne sont alors pas admis).

La plus petite filière laitière de France (aujourd'hui 4 000 élevages environ et 320 millions de litres de lait) n'a donc alors aucune organisation collective pour se présenter au monde, réfléchir ensemble, se défendre, mutualiser ses actions, faire entendre sa voix.

La situation évolue en 2003 avec la création du conseil spécialisé lait de brebis à l'Office National Interprofessionnel du Lait, aujourd'hui fondu dans France Agri Mer). On apprend alors à se connaître, et dès 2009 on parle de la nécessité de créer une interprofession nationale du lait de brebis, intégrant les orphelins, toujours plus nombreux, des interpros historiques.

Faire reconnaître FBL en tant qu'interpro nationale

Dix ans plus tard, en 2019, naît France Brebis Laitière, une association Loi 1901 ayant pour vocation à devenir l'interprofession officielle du lait de brebis. Elle est composée de trois collèges, industriels privés, coopération et éleveurs. Les interprofessionss historiques y sont associées, de même que le CNBL (comité national de la brebis laitière, collectif des structures techniques).

Les missions sont nombreuses : la représentation de la filière, la création et la diffusion de la conjoncture, la promotion, la création d'indicateurs de contractualisation ; mais aussi la construction d'outils collectifs comme la charte Lait de Brebis France, fixant notre socle de valeurs et de pratiques (pâturage, élevage des agneaux sous

la mère, alimentation de la ferme...), de mesure du bien-être animal ou d'impact environnemental.

Autant de missions que l'on ne doit pas laisser à d'autres car c'est dans cette instance que se définissent les contours de l'avenir de notre métier, des engagements de filière aux outils de négociation des prix, en passant par les orientations techniques.

L'actualité est donc à faire reconnaître FBL (France Brebis Laitière) en tant qu'interprofession nationale. Cela implique de créer des déclinaisons régionales, les comités régionaux interprofessionnels, car beaucoup de spécificités régionales se font jour, liées à nos histoires mais aussi à l'échelon politique régional, interlocuteur majeur de l'agriculture. C'est particulièrement vrai pour l'Occitanie. L'interpro de Roquefort n'est pas territoriale. C'est une interprofession de produit, confondue dans sa représentation avec l'ODG Roquefort. Elle ne peut donc pas devenir comité régional interprofessionnel, sauf transformations profondes.

Cela veut aussi dire que la représentation dans le collège éleveurs est à créer de la façon la plus équitable possible, avec une place pour tous les syndicats, les OP, sans confusion entre sièges et strapontins.

La filière lait de brebis est donc en pleine évolution. L'AOC/AOP Roquefort a cent ans, et toutes les organisations collectives de France en sont les filles. Cette progéniture arrive à maturité, s'émancipe et aura bientôt besoin de toutes les énergies pour continuer d'écrire l'histoire de la brebis laitière en France.

Laurent Reversat

LA CONF' EN ACTION

VIOLENCES GENDARMESQUES AU PÉAGE DU VIADUC DE MILLAU.

LOURD VERDICT POUR LES TROIS PAYSANS DE LA CONF'

Condamnés pour rébellion à quatre mois de prison assortis du sursis et à 750 € à verser solidairement à chacun des quatre gendarmes ayant porté plainte.

Relaxe pour la dégradation du grillage de l'autoroute, aucune preuve n'ayant été apportée que les trois en aient été les auteurs.

Tous ceux qui ont vu les images largement diffusées des paysans à terre, visage en sang et gendarmes sur le dos ou sans

connaissance après avoir violemment heurté le bitume, seront sans doute outrés d'un tel verdict. Ce qui est pour nous une véritable bavure policière, qui aurait pu se terminer très mal, se transforme en condamnation lourde des victimes pour rébellion contre les forces de l'ordre.

Cinq manifestant.es (dont les 3 condamnés) ont porté plainte rapidement pour coups et blessures ayant entraînés 60 jours d'ITT. Ils se sont déplacés à Toulouse pour être entendus

dans le service adéquat. Las, la plainte a été classée sans suite par le procureur. Selon que tu sois puissant...

Les condamnés ont décidé immédiatement de faire appel, tant il est insupportable, pour des syndicalistes d'avoir, pendant cinq ans l'épée de Damoclès du sursis qui pourrait être appliqué à la moindre interaction avec des forces de l'ordre lors de manifestations. C'est d'ailleurs tout le sens de cette condamnation : entraver toute velléité de contester l'ordre établi.

LA CONF SERT LE CAFÉ À LA FOIRE DE BARAQUEVILLE

Il est 7 h 30 ce dimanche 4 mai, et nous arrivons dans la grande foire agricole (la plus grande du sud-ouest selon les organisateurs) de Baraqueville. Pas en terrain conquis, loin s'en faut, mais au cœur de ce savant mélange orchestré par les instances agricoles de « tradition ancestrale » et de course au productivisme et au gigantisme des machines...

Cafés, discussions avec les adhérents de

passage, café, débats avec des non adhérents de tous horizons, café, moments de convivialité entre confédérés... Bref, une première expérience fort intéressante, plongés au cœur de la meule de l'agriculture conventionnelle, là où justement nous avons le plus de mal à faire passer nos idées ! Avis aux amateurs de café, nous aurons besoin de forces l'an prochain !

Sascha Vue



UNE PRÉFÈTE CHASSE L'AUTRE

Mi-avril, nous sommes quelques-uns à avoir rencontré Claire Chauffour-Rouillard, nouvelle préfète de l'Aveyron ayant remplacé le précédent, Charles Guisti, qui nous avait pris en grippe depuis les manifestations contre la contre-réforme des retraites, à coup de poursuites pour manifestations non déclarées pendant que CR-CPO et FDSEA pouvaient tranquillement déverser du fumier et détruire des radars (en signant..) sans aucune poursuite... Cherchez l'erreur.

L'idée était donc de partir sur des bases un tant soit peu meilleures mais surtout de lui faire part des sujets brûlants dans le département. Au premier rang desquels :

le photovoltaïque sur terre agricoles, la méthanisation, la représentativité aux élections chambre, la crise du bio ou encore les enjeux de la filière Roquefort. Nous avons bien martelé que le revenu restait la bataille centrale à nos yeux pour répondre à de nombreux enjeux simultanément (transition agro-écologique, installation..).

Sans grande illusion, mais avec détermination, nous avons apporté un son de cloche bien différent des deux autres syndicats, lancés tous azimuts dans la course au toujours plus (de métha, de terres, de photovoltaïque) !

S. V.

SOUTIEN À AURÉLIEN ET CAROLE : LA LUTTE PAIE !

Cela faisait 5 ans que les séquelles d'un grave accident de la route, accident professionnel non responsable, couplées à la passivité de leur assureur, la Macif, pourrissaient la vie d'Aurélien et Carole, paysans et militants de la Confédération paysanne sur le Larzac.

5 ans que le couple devait faire face aux conséquences économiques de cet accident sur leur ferme sans que la Macif ne réagisse ni ne verse un centime.

5 ans que Carole et Aurélien tentaient de s'en sortir, embauchaient un salarié, faisaient appel à une entreprise de travaux agricoles pour compenser l'arrêt de travail de Carole, handicapée à vie suite à cet accident.

5 ans que la ferme cumulait les pertes sans que la Macif ne daigne répondre au courrier que la Confédération paysanne lui avait envoyé en novembre dernier pour mettre fin à cette injustice.

5 ans. C'est long, 5 ans.

Mais il n'aura fallu qu'une journée d'action pour que la Macif se réveille !

Une journée, ce mardi 6 mai, où une vingtaine de militantes et de militants

de la Confédération paysanne, ont, dès l'ouverture, investi avec calme mais détermination les locaux de la Macif à Millau.

Une journée où, autour du couple, la Confédération paysanne de l'Aveyron a fait la démonstration de sa capacité à tenir bon face aux puissants.

Une journée d'action, de café en barbecue, de tracteur en véhicule de police, de discussions courtoises en face à face plus tendus avec la direction locale de la Macif pour finalement obtenir, en fin d'après-midi, un rendez-vous en visio conférence entre Carole et Aurélien

et le siège de la Macif à Niort, où les militants de la Confédération paysanne des Deux-Sèvres se tenaient aussi prêts à agir.

Une journée d'action pour que finalement la Macif revienne à la raison et promette par écrit de verser au couple 83 000 € de provisions dans l'attente du règlement définitif. Tout en s'excusant pour

le délai de traitement de ce dossier, l'assureur n'ayant pas « saisi la détresse humaine » engendrée par ce long retard.

Une journée d'action qui démontre que la lutte paie. Une journée d'action qui permet à Carole, Aurélien et leurs trois enfants de sortir de la tête de l'eau et de considérer à nouveau avec optimisme l'avenir de leur ferme.

Une journée d'action qui rappelle à toutes et tous l'intérêt d'être syndiqué.e.s, regroupé.e.s, soudé.e.s, et solidaires sous les drapeaux de la Confédération paysanne.

Sara Melki



ELLE VA DEVENIR QUOI MA FERME ?

- 1- Une transmission ça se prépare (avec ou sans repreneurs).
- 2- Ça se prépare longtemps à l'avance (5 ans au min.).
- 3- Vous pouvez être accompagné dans ce travail.
- 4- La Région finance en partie cet accompagnement.



Pour plus d'informations, contactez Carole IRIGOYEN
votre accompagnatrice transmission à l'ADDEAR12

Tél : 07 69 25 13 96 - Courriel : carole-irigoyen@addear12.com

Aurélien Majorel, Paysan à Sévérac d'Aveyron, en recherche de nouvel.le associé.e

« J'AI DES ENVIES DE DIVERSIFICATION, DE DÉVELOPPER DES PROJETS »

ADDEAR12 : Bonjour Aurélien, peux-tu te présenter et nous présenter l'histoire de la ferme ?

Aurélien : Je suis Aurélien Majorel, j'ai 43 ans et je suis installé avec mon père en GAEC. Nous avons 300 brebis à la traite sur 84 ha de surface environ, de prairies permanentes, temporaires et de céréales.

Mon père s'est installé en 1979 et ma mère l'a rejoint en tant qu'aide familiale dans un premier temps puis ils ont créé le GAEC. Quand ma mère a pris sa retraite en 2020, je l'ai remplacée dans le GAEC. J'ai fait une reconversion, je travaillais dans la robotique sous-marine dans une société que j'avais créé mais qui n'a pas

marché alors j'ai eu envie de revenir sur des choses plus terrestres, qui ont du sens.

Quand tu t'es installé, quels changements as-tu amené sur la ferme ?

J'ai profité de mon installation pour moderniser la ferme. Le dernier investissement de mes parents datait de 1981. Ils n'avaient plus beaucoup investi dans l'outil de travail après car ils pensaient qu'ils n'auraient pas de repreneurs : avec mon frère nous étions tous les deux dans une carrière d'ingénieur. Nous avons passé la ferme en agriculture biologique, et pour cela nous avons quitté Roquefort et avons rejoint la coopérative Aveyron Brebis Bio à Arviéu. C'est une petite coopérative qui a beaucoup de sens pour moi. Elle est engagée en agriculture biologique et aussi dans le label Bio Cohérence dont le cahier des charges est encore plus strict. Par exemple, les achats ne peuvent être que d'origine française, on ne nourrit qu'au foin, l'enrubanné est interdit (consommation de plastique, nombreuses heures de tracteur, qualité finale moyenne). Avec cette coopérative, on est attaché à la qualité du lait, le lait est très doux avec un impact sur l'aspect nutritif qui fait que même certaines personnes plutôt intolérantes peuvent le consommer. Nous sommes aussi devenus paysans associés Biocoop, qui est un label bio équitable en France et qui nous assure un revenu juste ; lorsque nos charges augmentent, nous pouvons le répercuter sur le prix de vente.



Aurélien Majorel dans sa ferme à Buzeins

Comment tes parents ont accueilli ces propositions de changements ?

Les changements ont été bien acceptés, ils ont toujours eu une démarche bio sans l'être, ils étaient déjà à la Conf'. Après bien sûr, mon père va avoir 69 ans, il y a un écart génération, nous n'avons pas les mêmes façons de travailler.

Aujourd'hui tu recherches un.e associé.e ou plusieurs pour remplacer le départ de ton père. Comment envisages-tu cette nouvelle association ?

J'aimerais trouver un, une ou plusieurs nouveaux associés pour pouvoir réorganiser le travail, gagner en qualité de vie. J'ai travaillé à moderniser l'outil de travail pour diminuer la pénibilité. Grâce à cela, c'est déjà possible de passer un week-end seul. Je recherche des associé.es aussi parce que j'ai envie de pouvoir guider la ferme à plusieurs, partager la charge. J'ai des envies de diversification, de développer des projets : camping à la ferme, atelier de transformation. Cela ce n'est possible qu'en étant plusieurs.

As-tu un profil en tête ?

Je pense que le plus difficile est de réussir à se rendre compte de ce que c'est l'association. Il faut une certaine ouverture d'esprit, de la souplesse pour accueillir les envies de diversification, de développement de nouveaux projets, il faut avoir un côté un peu aventureux.

Quelles sont les modalités d'association que tu envisages ?

Quand je suis rentré dans le GAEC j'ai fait en sorte de mettre le capital le plus

bas possible, à savoir 10 000 € par personne. Après il y a le compte courant associé (CCA) de mon père, que j'aimerais réduire. Ça donnerait un ticket d'entrée à 60 000 €, 10 000 de capital social et 50 000 de CCA, ce qui correspond à peu près à une DJA (dotation Jeunes Agriculteurs). C'est pour ça que dans les critères, ce serait bien que la personne soit jeune agriculteur.

Et par rapport à l'accueil de ce ou cette nouvelle associée ?

J'ai reconstruit tous les bâtiments, salle de traite, hangar, etc. en dehors du village de façon à ce que le ou la futur.e associé.e puisse se sentir autant chez lui que moi. Par contre, je n'ai pas de solution pour le logement hormis un mobil home pour dépanner.

Quels sont les prochains projets sur la ferme ?

Le prochain projet dans la ferme c'est de pouvoir faire un séchage en grange d'ici 5 ans, afin d'augmenter la qualité du fourrage pour faire plus de lait, permettre de faire plus de coupes d'herbes et donc garantir un peu plus l'autonomie. Vus les enjeux climatiques, c'est la priorité du GAEC. Toujours dans cette idée d'autonomie, il manque un peu de foncier, pour faire plus de céréales et de paille, et puis pour faire face aux rendements aléatoires avec le dérèglement climatique, il faudrait 15 ha de plus. D'ici 3 ans des hectares vont se libérer. Il faudra être prêt. Si l'associé.e avec un jeune agriculteur il sera prioritaire.

Comment vis-tu la diminution du nombre d'agriculteurs et d'agricultrices autour de toi ?

C'est l'essence même de mon installation. Je suis revenue par militantisme. Ça me bouleverse de voir les fermes s'agrandir, la diminution de l'élevage alors que nous sommes sur des terres d'élevage. Quand un élevage disparaît, c'est de la biodiversité qui disparaît. Ce sont les élevages qui font la biomasse. Aujourd'hui on appauvrit nos sols : on ne met plus d'intrants et on exporte la paille. C'est complètement à l'opposé de mes convictions. Il faut préserver les petites fermes qui sont sans arrêt menacées. C'est un acte citoyen que de préserver cette petite agriculture !

Propos recueillis par Elia Vieussens pour l'ADDEAR12

CONTACT



AURÉLIEN MAJOREL

majorel.aurelien@gmail.com

06 49 17 76 88

APPELS À CANDIDATURES

Production	SAU/Cheptel	Commune	Modalité	Contact
Caprin (ovin possible)	9.3 ha en location + 40 chèvres	Compolibat	Location du foncier Vente maison habitation, bâtiment, matériel et cheptel.	Christophe DEBAYEUX 06 07 21 52 64
Châtaigne/ bovin	76.5 ha + 3.5 ha châtaigne	Saint-Hippolyte	Location du foncier et des bâtiments, y compris appartement.	Carole IRIGOYEN Addear12 07 69 25 13 96
Petit élevage/ maraîchage	3.7 ha + 1.5 ha de bois	Saint-Félix-de-Sorgues	Vente maison + jardin. Location ou vente du foncier.	Hélène LORGNIER 07 81 07 06 85 (envoyer SMS)
Elevage+ cultures irriguées (lac de 11 000m ³)	50 ha - Possibilité de louer 10 ha de plus	Saint-Juéry	Location terres et bâtiments Vente cheptel ovin si reprise de l'élevage et matériel.	Frédéric JAMMES 06 19 36 54 14
Élevage	12 ha labourable + 27.23 ha - Possibilité de louer 14 ha de plus	Firmi	Vente de la maison d'habitation (2 logements) et des bâtiments. Vente ou location du foncier.	Carole IRIGOYEN Addear12 07 69 25 13 96



Confédération Paysanne de l'Aveyron

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

L'adhésion est nominative et individuelle. Pour les sociétés, chaque associé qui souhaite adhérer doit cotiser. Nous vous proposons alors la cotisation « conjoint ou associés supplémentaire » à 30 € dès le 2^e associé, mais vous pouvez choisir de nous soutenir en payant la cotisation de base à 70 €.

Peuvent faire partie de la confédération paysanne Aveyron : les paysans et paysannes inscrits auprès de la MSA du département (y compris conjoint d'exploitation, aide familiale, retraité) ainsi que les cotisants solidaires cotisant à l'ATEXA et les non-salariés qui exerce une activité connexe dans le département de l'Aveyron.

Si vous êtes porteurs de projet, vous pouvez nous soutenir financièrement en faisant un don et vous aurez accès également à certaines informations.

Nom :

Prénom :

Cotisations

Cotisation de base + abonnement à l'Info Paysanne offert : 70 €

Cotisation minorée* + abonnement à l'Info Paysanne offert : 40 €

* : Paysan.ne en difficulté, retraité.e.

Conjoint.e ou associé.e supplémentaire :

Nombre de personne(s) supplémentaire(s) x 30 €

Conjoint.e ou associé.e supplémentaire solidaire :

Nombre de personne(s) supplémentaire(s) x 70 €

Abonnement aux journaux :

L'Info Paysanne- départemental, 4 numéros : 20 € / an

Campagnes Solidaires (national) - mensuel : 37 € / an

Faites un don !

Porteurs ou porteuses de projet et citoyen.ne.s qui veulent nous soutenir.

Citoyen.ne.s

Paysan.ne.s (nous vous proposons de reverser à la Conf^r Aveyron 1 % de vos aides PAC.)

Don : €

Total : €

Les chèques sont à mettre à l'ordre de : Confédération paysanne Aveyron et à envoyer à : Confédération Paysanne de l'Aveyron - Maison des Paysans, 7 côte d'Olemps 12510 Olemps
En cas de virement précisez "Votre nom + Adhésion 2024" et envoyez-nous un mail pour nous prévenir : confaveyron@wanadoo.fr

Coordonnées bancaires IBAN : FR76 1120 6000 1400 0319 5840 089 - BIC : AGRIFRPP812

INFORMATIONS

✓ Informations dans l'encadré à remplir uniquement si vous êtes nouvel adhérent ou si il y a une modification des informations, merci !

Date de naissance : / /

Homme Femme Non-binaire

Nouvel.le adhérent.e Retraité.e

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél fixe : Portable :

Courriel :@.....

Production :

Date + Signature

Je souhaite un reçu

L'INFO PAYSANNE

Le journal d'informations de la
Confédération paysanne de l'Aveyron

Association pour l'Information dans les Campagnes

Rédaction

ASPIC, 7 côte d'Olemps, 12510 Olemps

Tél. : 05 65 67 44 98

Directeur de publication :

Jacques Debarros

Mise en page :

Muriel Flouriot

Dépôt légal :

2^e trimestre 2025

IPNS

CPPAP : 1122G80085

ISSN : 2495-8387

P7
mo
LA POSTE

Déposé le
13/07/2025

À distribuer
avant le
29/07/2025



CONFÉDÉRATION PAYSANNE
DE L'AVEYRON

Maison des Paysans
7 côte d'Olemps 12510 Olemps
confaveyron@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur :

facebook /confaveyron

confaveyron.org